

// Aide au permis //

 Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis peuvent bénéficier d'une aide de 500 € pour financer leur Permis de conduire quel que soit le montant des frais engagés .

Pour en bénéficier il faut :

- ▶☐ être âgé d'au moins 18 ans
- ▶☐ être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- ▶☐ être engagé dans un parcours d'obtention du permis B

Cette aide est versée par les CFA, une seule fois et cumulable avec toutes les autres aides perçues par l'apprenti y compris les prestations sociales.

Renseignez-vous à l'Atelier 17

☎ 03 44 61 55 12

ou ✉ atelier17@ccpoh.fr